

# Procès-verbal de conseil d'administration de l'Union des Maires de l'Oise

## Séance du 6 juin 2011 à Clermont

**Monsieur Vasselle** ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

### 1. Approbation des PV des CA du 17 janvier 2011 et du 4 avril 2011

Ces procès-verbaux sont soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, ils sont adoptés à l'unanimité.

### 2. Présentation par l'IUT de Creil d'un projet de partenariat concernant l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

**Monsieur Vasselle** donne la parole à Madame Karen Chardon, Chef du département Hygiène, Sécurité et Environnement de l'IUT de Creil afin qu'elle nous expose le projet de partenariat envisagé pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde.

Madame Chardon présente tout d'abord la filière DUT qui prépare en deux ans au métier de technicien supérieur en « prévention des risques ».

Dans le cadre de la préparation de ce diplôme, les étudiants peuvent travailler, pour une commune, sur la réalisation d'un plan communal de sauvegarde. Elle indique que cette mission peut s'organiser par le biais de trois moyens.

Elle évoque tout d'abord le projet tuteuré. Dans ce cas, 2 à 3 étudiants de 2<sup>e</sup> année viennent procéder à des visites dans la commune, à un travail de documentation afin de pouvoir élaborer entre autre un plan communal de sauvegarde. Elle évoque la réalisation, par ce biais du PCS de Monchy-Saint-Eloi. La seule exigence de cette solution est que l'étudiant doit mener une actions dans 3 domaines c'est-à-dire l'Hygiène, la sécurité et l'environnement. Cela exige qu'ils réalisent d'autres projets complémentaires sur la commune.

Elle évoque ensuite le stage. Ce stage concerne les étudiants de 2<sup>ème</sup> année ou 3<sup>ème</sup> année. Un étudiant peut venir en continu dans la collectivité pendant une période donnée de 10 semaines pour les 2<sup>ème</sup> année et 16 semaines pour les 3<sup>e</sup> année. Ce stage implique de nommer un tuteur au sein de la collectivité pour encadrer l'étudiant. Elle précise également que ce stage donne lieu à une gratification prévue par la loi du 31 mars 2006 de 22 euros l'heure. C'est par ce biais que le plan communal de sauvegarde de la commune d'Hondainville a été réalisé.

Le dernier moyen consiste en l'alternance. Elle se déroule de septembre à septembre par période de 15 jours avec un étudiant de 2<sup>e</sup> année ou de licence. L'étudiant doit être encadré par un maitre d'apprentissage et a le droit à une rémunération de 60 % à 80 % du SMIC en fonction de son âge.

Elle donne la parole à Monsieur Keita, responsable de l'apprentissage qui évoque plus précisément les modalités de recours à cette voie.

Madame Chardon précise ensuite que le but d'un partenariat entre l'Union des Maires de l'Oise et l'IUT est de permettre aux communes de bénéficier d'une aide technique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde et de permettre en retour aux étudiants de bénéficier d'un territoire de stages, de recherches, et d'un retour d'expérience du milieu professionnel en lien avec leur formation initiale.

Ce partenariat peut passer par une convention entre les deux structures afin d'acter cette démarche.

**Monsieur Vasselle** remercie Madame Chardon pour cette intervention claire et pertinente. Il indique que l'Union des Maires de l'Oise ne peut pas passer de convention directement avec l'IUT mais peut être un véhicule d'information auprès de ses adhérents des services apportés par l'IUT de Creil dans ce domaine.

**Monsieur Vasselle** donne ensuite la parole à Madame Brichez, Maire d'Hondainville qui a bénéficié des services de l'IUT de Creil pour la réalisation de son plan communal de sauvegarde.

**Madame Brichez, Maire d'Hondainville** évoque la mission assurée par un étudiant de l'IUT de Creil pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde de sa commune. Madame Brichez souligne le travail de qualité réalisé pour l'élaboration de ce document.

**Monsieur Vasselle** propose que l'Union des Maires assure la diffusion de cette possibilité auprès des maires.

### **3. Arrêté des comptes 2010 et fixation du barème de cotisations 2012**

**Monsieur Vasselle** indique qu'à la clôture de l'exercice 2010, notre association dégage un excédent de 51 654 €, moins important que l'année précédente (hors provisions), et partagé, avant impôt sur les bénéfices, entre 42 696 € de résultat d'exploitation et 8 571 € de résultat financier auxquels il convient d'ajouter 910 € de résultat exceptionnel.

Il ajoute que nos produits d'exploitation ont diminué de 4,20 %. Nos charges d'exploitation ont également diminué de 7,88 %.

**Monsieur Vasselle** donne la parole à Monsieur Letarnec, commissaire aux comptes de l'association.

**Monsieur Letarnec** précise que les comptes présentés font apparaître un excédent un peu plus faible que l'année dernière. Il y a un petit peu moins de produits d'exploitation c'est-à-dire que les cotisations sont un peu plus faibles. A cela, vient s'ajouter un montant similaire de subvention reçue du conseil général à 125 000 €. Il rappelle que l'année dernière, il y avait d'autres produits d'exploitation exceptionnels correspondant notamment à l'annuaire.

Il indique que les charges d'exploitation sont elles aussi en réduction. Principalement, cela tient à 4 postes : le coût de l'annuaire n'apparaît plus, les coûts exceptionnels de déménagement des locaux de l'année dernière, la refonte de la maquette de la Lettre de l'UMO réalisée pour laquelle une provision a été effectuée l'année dernière. Il faut noter aussi une réduction assez importante de la masse des honoraires de l'avocat qui intervient au titre de conseil juridique.

Dans le même temps, il rappelle que quelques postes ont augmentés. C'est le cas pour la soustraction du centre de gestion puisque Madame Denous est arrivée en cours d'année 2009 alors qu'en 2010, le remboursement de ses traitements s'effectue sur toute l'année. Il y a également une légère progression de la masse salariale par rapport à l'année dernière.

Il y a ainsi un résultat courant de 42 196 € contre 28 019 € l'année dernière. L'explication tient au fait qu'il y a eu, au 31 décembre 2008, une provision pour dépréciation des titres de placement, effectuée à juste titre, puisque c'est une règle comptable qui l'impose. Cette provision a été reprise au 31 décembre 2009 ce qui peut expliquer ce résultat.

En définitif, un résultat de 51 654 € contre 53 990 € l'année dernière.

**Monsieur Vasselle** remercie Monsieur Letarnec pour ces précisions et fait remarquer que même si les résultats peuvent apparaître comme rassurants et satisfaisants, la progression de la cotisation à l'Association des Maires de France est en hausse d'année en année. Elle est pour 2010 de 104 202,02 € soit une augmentation de plus de 5%. Si chaque année on demande une revalorisation de la cotisation à l'Union des Maires, ce n'est pas tant pour nos propres besoins mais c'est plutôt pour faire face à l'augmentation de la cotisation que nous réclame l'Association des Maires de France. On pourrait, compte-tenu de nos réserves, stabiliser notre taux de cotisation une année ou deux mais on ne peut pas le faire systématiquement tout les ans.

**Monsieur Menn** interroge Monsieur Letarnec sur le contenu du portefeuille de placement.

**Monsieur Letarnec** indique qu'il s'agit des obligations pour 200 000 €, un compte sur livret pour 200 000 € et puis un Livret A pour 75 000 €.

**Monsieur Lemaitre**, indique qu'en résumé, nos produits d'exploitation s'élèvent à peu près à 400 000 €, nos cotisations représentent 280 000 € et la subvention du conseil général 120 000 €. Pour les gros postes, en face, il y a la cotisation à l'AMF pour 100 000 €, les frais d'impression et de la soustraction pour les conseils juridiques de l'ordre de 80 000 euros et les salaires et charges pour 77 000 €. Donc, on a un excédent de fond de roulement qui peut paraître confortable mais il suffirait qu'une année, on n'est pas la subvention du conseil général, et en deux ans on se retrouve à 0. D'où, notre prudence avec ces placements qui permet à l'association de fonctionner une bonne année sans risque.

**L'arrêté des comptes est soumis aux remarques ou observations éventuelles des administrateurs. Sans aucune réserve, il est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur Vasselle** évoque ensuite la fixation du barème de cotisations 2012. Compte-tenu du contexte économique et des finances de l'association, il est proposé au conseil d'administration de maintenir les cotisations au même niveau qu'en 2011.

**Sans aucune réserve, le conseil d'administration maintien le barème de cotisations 2012 au même niveau qu'en 2011.**

**Monsieur Manoussi** souhaite revenir sur le problème de la double cotisation commune/intercommunalité.

**Monsieur Vasselle** indique que l'Union des Maires de l'Oise s'est calée sur l'Association des Maires de France qui demande une cotisation pour les communes et une cotisation pour les

communautés de commune. Si l'AMF fait disparaître la cotisation de l'intercommunalité, nous pouvons le faire également. C'est vrai que nous avons le sentiment de payer deux fois.

**Monsieur Vasselle** propose de soulever cette question lors du prochain comité directeur de l'AMF.

#### **4. Point sur l'organisation de l'Assemblée Générale 2011**

**Monsieur Vasselle** rappelle qu'il a été décidé, lors du dernier conseil d'administration, d'organiser une table-ronde sur le thème de l'intercommunalité.

Il indique qu'il convient de choisir deux sous-thèmes à aborder afin de cadrer cette intervention.

Il est décidé d'aborder le thème de l'intercommunalité sous les aspects institutionnels notamment par rapport à l'élaboration du schéma et financiers.

Il évoque les intervenants techniques d'ores et déjà contactés pour participer à cette table ronde. Il précise toutefois qu'il convient, en complément de ces intervenants, de prévoir des intervenants politiques susceptibles de participer à ces débats.

Chaque sensibilité politique doit donc proposer un intervenant pour participer à cette table-ronde.

#### **5. Préparation des réunions intercantionales 2011**

**Monsieur Vasselle** évoque deux thèmes pour lesquels nous avons des demandes récurrentes de la part des maires.

Il y a tout d'abord la réforme de la fiscalité de l'aménagement où nous pourrions solliciter le concours de la Direction Départementale des Territoires.

Il y a également un deuxième thème qui peut être abordé par le SE60 concernant la distribution d'électricité dans l'Oise et sur la maîtrise d'ouvrage des extensions et des travaux de renforcement, de sécurisation et d'enfouissement sur les réseaux.

**Monsieur Desmoulins** indique que concernant la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, on demande aux communes de délibérer avant le 30 novembre. Il pourrait être plus judicieux de proposer ces réunions avant ou dans le cadre du programme de formation.

**Mademoiselle Deheyer** indique que la prochaine Lettre de l'UMO est consacrée à ce sujet et qu'une formation est planifiée sur ce thème lors du prochain semestre 2011.

**Monsieur Vasselle** propose de fixer les dates de ces réunions au prochain conseil d'administration.

**Monsieur Bouchez** souhaite indiquer que le SE60 fait un travail assez complet et non négligeable.

#### **6. Désignations**

## ***- Commission départementale de la consommation des espaces agricoles***

Il convient de désigner 3 suppléants dont un en qualité de représentant d'un EPCI :

- Monsieur Patrick Corbel, Maire de Blaincourt-les-Précy
- Monsieur Alain Rousselle, Maire d'Auchy-la-Montagne
- Monsieur Baudouin Gérard, Vice-Président de l'ARC

### **4. Questions diverses**

- ***Interrogation des associations départementales de maires par l'AMF au sujet de la disposition du projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale prévoyant l'abaissement du seuil de scrutin de liste pour l'élection des conseillers municipaux***

**Monsieur Vasselle** indique aux membres du conseil d'administration que l'AMF souhaite que les associations départementales de maires puissent se prononcer sur l'abaissement du seuil du scrutin de liste dans les communes de 500 habitants et plus pour l'élection des conseillers municipaux à partir de 2014.

Il rappelle que cette disposition est prévue dans le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale qui doit être examiné cette année.

**Monsieur Vasselle** indique que lors de la réunion des présidents d'amicales de maires, un tour de table a été effectué à ce sujet. Il ressort de l'avis des maires qu'ils souhaiteraient, si on devait changer le seuil, qu'il se situe plutôt au niveau de 2000 habitants et non pas 500 habitants et que l'on revoit les modalités de présentation des candidats aux élections municipales c'est-à-dire qu'il y ait l'obligation, dans toute les communes, de présenter des listes complètes et éviter les candidatures individuelles.

Après discussions, les membres du conseil d'administration souhaitent interroger les maires du département par le biais d'un sondage à ce sujet. Il conviendra ensuite, dès connaissance des résultats du sondage, d'adopter une position commune à ce sujet.

- ***Fixation de la date de la prochaine réunion du groupe de travail de l'UMO relatif à l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale***

La réunion du groupe de travail de l'UMO relatif à l'élaboration du SDCI est fixée au Mardi 6 septembre 2011 à 9h30.

Monsieur Vasselle informe le conseil d'administration qu'à la suite de la réunion du groupe de travail du 30 mai dernier, il a été décidé de demander au Préfet de reporter au 15

octobre la date limite à laquelle les communes doivent transmettre les délibérations sur le projet de schéma.

## **5. Date du prochain conseil d'administration :**

Lundi 12 septembre 2011, à 9h30.

Le Président

**Alain VASSELLE**

### **Etaient présents :**

Mme Isabelle BARTHE Maire de Cernoy  
M. Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire  
M. Lucien BOUCHEZ, Maire d'Haudivillers  
Mme Michèle BRICHEZ, Maire de Hondainville  
M. Philippe COFFIN, Maire de Nanteuil-le-Haudouin  
M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire de Le Plessis-Brion  
M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines

M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-Sainte-Félicité  
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de communes de la Basse Automne  
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle  
M. Gérard LEMAITRE, Président de la CC Vexin-Thelle  
M. Gérard MANOUSSI, Maire d'Apremont  
M. Philippe MARINI, Sénateur-Maire de Compiègne  
M. Roger MENN, Maire de Liancourt  
M. Jacques PINSSON, Président de la Communauté de communes La Ruraloise  
M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis  
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers  
M. Alain VASSELLE, Sénateur-maire d'Oursel-Maison et Président de l'UMO

Assistaient également à cette séance, Lucie DEHEYER, Responsable administrative et Bénédicte UGUEN, Responsable juridique

### **Etaient excusés :**

M. Gratien CARRERE, Maire de Bailleul-sur-Thérain  
Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais  
M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy  
M. Edouard COURTIAL, Député-Maire d'Agnetz  
M. Alain De PAERMENTIER, Maire de Ressons-sur-Matz  
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis  
M. Arnaud FOUBERT, Président de la Communauté de communes du Pays de Valois  
M. Jean-Pierre GILLES, Maire de Montagny-en-Vexin  
M. Michel GOES, Maire de Wavignies

M. Boris GOGNY-GOUBERT, Maire de Saint-Rémy-en-l'Éau  
Mme Nadège LEFEBVRE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray  
M. Laurent LEFEBVRE, Maire de Rainvillers  
Mme Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis  
M. Guy MAILLARD, Maire de Saint-Germer-de-Fly  
M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont  
M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville  
M. Luc REDREGOO, Maire de Thiescourt  
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne  
M. Robert TERNACLE, Maire de Le Meux  
M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil

*Etaient invités :*

Madame Karen Chardon, Chef du département Hygiène, Sécurité et Environnement de l'IUT de Creil  
Monsieur Keita, responsable de l'apprentissage dans le département Hygiène, Sécurité et Environnement de l'IUT de Creil